

# Les maisons périnatales d'Altkirch et de Thann ouvrent leurs portes

L'objectif étant que toutes les femmes trouvent, en proximité, une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé pour l'accompagnement durant la grossesse et après leur retour à domicile, un suivi du nouveau-né sera assuré dans chaque structure.

Les deux maisons périnatales seront rattachées au pôle maternité-gynécologie du GHR Mulhouse Sud-Alsace.

Chaque maison disposera de trois gynécologues-obstétriciens, un pédiatre et deux médecins aux compétences pédiatriques pour Altkirch et un pour Thann, quatre sages-femmes, une auxiliaire de puériculture et pour le service administratif trois secrétaires.

Un psychologue sera présent une demi-journée par semaine et un pédiatre assurera une consultation hebdomadaire pour les nouveau-nés.

## Les services que trouveront les futures mamans

Tous ceux liés à la grossesse sauf la possibilité d'accoucher.

Avant la naissance les consultations par un gynécologue et/ou une sage-femme, la préparation à la naissance classique ou avec sophrologie, le suivi de grossesse, les échographies et la consultation d'anesthésie.

Après l'accouchement, les consultations post-natales durant un mois après la naissance, la première consultation du pédiatre, la rééducation du périnée, la consultation d'allaitement et divers ateliers périnataux.

Le dossier de suivi de grossesse sera unique et partagé par les équipes du pôle Maternité-gynécologie.

## Pas d'obligation d'accoucher au pôle Femme-Mère-Enfant du GHR Mulhouse Sud Alsace

Elles seront libres de choisir la maternité de leur choix mais les grossesses à risque seront toutefois orientées vers le pôle mulhousien.

## Un hôtel hospitalier

Les futures mamans, habitant loin de Mulhouse, pourront si besoin et sur avis médical y passer les derniers jours précédant leur accouchement. L'hôtel comprend trois chambres dont une familiale équipée de wifi et d'un téléviseur. Un salon et une cuisine à usage collectif sont également prévus.

Le cout de l'hébergement pris intégralement en charge par l'Agence régionale de Santé (ARS)

Concernant les accouchements inopinés, selon le degré d'urgence, le transport sera effectué par le SMUR qui s'associera les compétences d'une sage-femme. Les pompiers ont reçus une formation pour aides les femmes à accoucher.

Maison périnatale d'Altkirch : 23 rue du 3<sup>e</sup> zouave tel : 03 89 08 30 20

Maison périnatale de Thann : 1 rue St Jaques tel : 03 89 37 71 91